

---

---

# Conseil du statut de la femme

**Rapport  
annuel  
2000-2001**

Le contenu de la présente publication a été rédigé par  
le Conseil du statut de la femme.

Cette publication a été produite par  
Les Publications du Québec  
1500 D, rue Jean-Talon Nord  
Sainte-Foy (Québec)  
G1N 2E5

Dépôt légal — 2001  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN 2-551-19524-1  
ISSN 0705-6435

© Gouvernement du Québec, 2001

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec

Monsieur le Président,

À titre de ministre responsable du Conseil du statut de la femme, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Conseil du statut de la femme pour l'exercice financier 2000-2001.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de cet organisme et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La ministre de la Famille et de l'Enfance et  
ministre responsable de la  
Condition féminine

Linda Goupil

Québec, octobre 2001

Madame Linda Goupil  
Ministre de la Famille et de l'Enfance  
ministre responsable de la Condition féminine  
Hôtel du Parlement  
Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre le vingt-sixième rapport annuel du Conseil du statut de la femme, qui porte sur l'exercice financier 2000-2001.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente,

Diane Lavallée

Québec, octobre 2001

# Table des matières

## Première partie 9

### Présentation du Conseil 9

- 1.1 Le Conseil, sa mission 9
- 1.2 L'assemblée des membres 9
- 1.3 Les comités 10
- 1.4 La clientèle et les partenaires 10
- 1.5 Le plan d'organisation 11
  - 1.5.1 La Direction générale 11
  - 1.5.2 Le Secrétariat et la Direction des communications 11
    - Le Service administratif 11
    - Le Service des communications 11
    - *La Gazette des femmes* 12
  - 1.5.3 La Direction de la recherche et de l'analyse 12
    - Le Service de la recherche 12
    - Le Centre de documentation 12
  - 1.5.4 La Direction des bureaux régionaux 12
- 1.6 Organigramme 13
- 1.7 Ressources financières pour l'exercice 2000-2001 14

## Deuxième partie 15

### Les résultats stratégiques 15

- 2.1 Les orientations 15
- 2.2 Les actions et les résultats 15
  - 2.2.1 Influencer sur le devenir de l'État dans le contexte de mondialisation et de régionalisation 15
    - Les femmes et le virage ambulatoire 15
    - Le soutien au développement local et régional 15
    - Les avis régionaux 17
    - La Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux 18
    - L'autonomie et l'intégrité physique 18
    - La politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire 18
    - Les allocations familiales 19
    - Le discours sur le budget du gouvernement du Québec 19

- 2.2.2 Accueillir la diversité en affirmant l'égalité des femmes dans une société en transformation 19
  - La politique jeunesse québécoise 19
  - La Société de gestion du Fonds jeunesse et ses actions 19
- 2.2.3 Repenser la sphère publique au féminin dans un monde du travail en pleine évolution 20
  - L'assurance parentale 20
  - L'accès à l'égalité dans les organismes publics 20
  - Le programme d'accès à l'égalité pour les femmes dans la fonction publique 20
  - Le Code du travail 20
  - Les conditions de travail des aides familiales 21
  - Les interventions régionales 21
- 2.2.4 Intégrer dans les mentalités et attitudes l'égalité entre les hommes et les femmes 21
  - La présence des femmes dans les conseils municipaux et les instances régionales 21
  - Les restructurations municipales 21
  - Le projet de règlement modifiant le Règlement sur la médiation familiale 22
  - Les orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles 22
- 2.2.5 Information à l'ensemble de la population 22
  - Accueil et renseignements 22
  - Le site Internet 22
  - Les relations de presse 22
  - Conférences et participation à des activités 23
  - Les relations internationales 24
  - Les associations nationales, les centres de recherche en condition féminine et les syndicats 24
  - La distribution de documents 24
  - *La Gazette des femmes* 25
  - *Info-CSF* 26
  - *Info-région* 26
  - *Le Répertoire des groupes de femmes du Québec* 26
  - Centre de documentation 26

- La Journée internationale des femmes de l’an 2000   **26**
- 60<sup>e</sup> anniversaire du droit de vote des femmes   **27**
- Les femmes au cœur du développement local et régional   **27**
- Le travail atypique   **27**

### **Troisième partie   29**

#### **La gestion du Conseil   29**

- 3.1 La planification   **29**
- 3.2 La gestion interne   **29**
- 3.3 Évaluation   **29**
- 3.4 Protection des renseignements personnels   **30**
- 3.5 Accès à l’égalité en emploi   **30**

#### **Liste des publications du Conseil en 2000-2001   31**

# Première partie

---

## Présentation du Conseil

### 1.1 Le Conseil, sa mission

Le Conseil du statut de la femme (CSF) est un organisme gouvernemental de consultation et d'étude créé par le gouvernement du Québec en 1973 pour veiller à la promotion et à la défense du statut et des droits des Québécoises. Il a aussi comme mandat d'informer la population en général sur ceux-ci.

Le Conseil est un organisme indépendant qui exerce un rôle conseil auprès du gouvernement concernant toute question ayant trait à l'égalité et au respect des droits et du statut des femmes. Observateur attentif des conditions de vie des femmes, il réalise des études et des recherches qui mettent en lumière les inégalités vécues par les femmes et les enjeux importants qui interpellent notre société à l'égard de l'amélioration de leurs conditions de vie. Il soumet également des avis et fait des recommandations relativement aux lois, aux politiques et aux programmes qui touchent les Québécoises, dans la perspective qu'y soient intégrés leurs préoccupations, leurs réalités et leurs intérêts.

Pour remplir son mandat d'information, le Conseil sensibilise la population et les partenaires sociaux aux diverses réalités des femmes et aux situations qui représentent des obstacles à l'édification d'une société égalitaire pour toutes et tous. Aussi, son action vise-t-elle à faire évoluer les mentalités et à faire progresser les conditions de vie des femmes. Elle vise aussi à faire participer les femmes au développement économique et social du Québec.

L'une des principales caractéristiques du Conseil du statut de la femme réside dans sa structure régionalisée. Grâce à ses antennes régionales, au nombre de onze, le Conseil est en mesure de poursuivre, à l'échelle des régions, sa fonction consultative auprès de l'État ainsi que son rôle d'information. Cette fonction l'amène à poser un regard sur l'ensemble des conditions de vie spécifiques des femmes des diverses régions du Québec. Le Conseil exerce aussi à ce palier son rôle d'intermédiaire entre le mouvement des femmes et les instances gouvernementales régionales. En outre, c'est par l'entremise de ses bureaux régionaux que le Conseil apporte un soutien aux femmes dans leur milieu de vie afin qu'elles puissent devenir des partenaires à part entière dans le développement des régions.

### 1.2 L'assemblée des membres

La présidence du Conseil est assumée depuis le 23 juin 1999 par M<sup>me</sup> Diane Lavallée, nommée par le gouvernement du Québec pour un terme de cinq ans.

Outre la présidente, le Conseil est composé de dix membres, nommés par le gouvernement pour quatre ans :

- Quatre sur recommandation des associations féminines :
  - M<sup>me</sup> Bibianne Courtois, infirmière responsable des programmes préventifs du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, nommée le 26 juin 1996 et remplacée par M<sup>me</sup> Monika Ille, agente de communication, Femmes autochtones du Québec, nommée le 21 juin 2000 et remplacée par M<sup>me</sup> Michèle Taina Audette, présidente, Femmes autochtones du Québec, nommée le 31 janvier 2001;
  - M<sup>me</sup> Christine Fréchette, consultante au Conseil de la langue française, nommée le 26 juin 1996 et dont le mandat a été renouvelé le 16 février 2000;
  - M<sup>me</sup> Danielle Labrie, travailleuse communautaire au Centre de femmes de Ville-Marie, nommée le 24 mars 1999;
  - M<sup>me</sup> Jacqueline Nadeau-Martin, ex-présidente générale de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS), nommée le 26 juin 1996 et remplacée par M<sup>me</sup> Micheline Simard, directrice générale, Centre Émersion, nommée le 21 juin 2000.
- Deux sur recommandation des milieux universitaires :
  - M<sup>me</sup> Chantal Maillé, professeure agrégée à l'Institut Simone De Beauvoir, nommée le 24 mars 1999;
  - M<sup>me</sup> Claire Deschênes, professeure à l'Université Laval, nommée le 16 février 2000.
- Deux sur recommandation des groupes socio-économiques :
  - M<sup>me</sup> Carolyn Sharp, professeure à l'Université St-Paul, nommée le 24 mars 1999;
  - M<sup>me</sup> Lyse Brunet, directrice au Service d'allocation et d'analyse sociale à Centraide du Grand-Montréal, nommée le 8 mars 2000.

- Deux sur recommandation des syndicats :
  - M<sup>me</sup> Ghyslaine Fleury, enseignante au préscolaire à Dorval, nommée le 11 janvier 1995 et dont le mandat a été renouvelé le 16 février 2000;
  - M<sup>me</sup> Régine Laurent, secrétaire générale à la Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec (FIIQ), nommée le 26 juin 1999 et remplacée par M<sup>me</sup> Denise Trudeau, vice-présidente de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ) – CSN, nommée le 21 juin 2000.

Enfin, sont membres d'office du Conseil, mais sans droit de vote, les sous-ministres de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, du Travail, de la Justice, de la Solidarité sociale, de la Culture et des Communications, de même que le secrétaire du Conseil du trésor.

Cette année, les membres du Conseil ont participé à quatre rencontres régulières et à deux conférences téléphoniques.

### 1.3 Les comités

Le Conseil peut, avec l'approbation préalable de la ministre, former des comités pour l'étude de questions particulières et charger ces comités de recueillir les renseignements pertinents et de faire rapport au Conseil de leurs constatations et recommandations.

Ces comités peuvent être totalement ou partiellement formés de personnes qui ne sont pas membres du Conseil.

Cette structure permet aussi de dégager des consensus et de donner lieu à des recommandations qui reflètent l'opinion des membres du Conseil et la diversité des femmes du Québec.

Un comité s'est tenu en vue de préciser des sujets de recherche ou d'action pour le plan stratégique 2001-2005; y participaient la présidente, des membres, la secrétaire du Conseil ainsi que les directrices concernées.

Par ailleurs, une rencontre du comité d'orientation de *La Gazette des femmes* a eu lieu pour évaluer les quatre derniers numéros du magazine et pour recueillir des suggestions sur d'éventuels sujets à traiter.

### 1.4 La clientèle et les partenaires

La mission du Conseil du statut de la femme l'amène à se préoccuper des intérêts et des droits des Québécoises qui constituent près de 51 % de la population du Québec. Parmi elles, bon nombre sont confrontées à des réalités bien différentes selon leur âge, leur profil socio-économique, leur communauté d'ap-

partenance, leur origine ethnique, leur orientation sexuelle ou leur capacité physique.

À partir des analyses des diverses situations vécues par les femmes, le CSF, par le biais de son rôle conseil, est amené à interpeller le gouvernement ainsi que les décideuses et décideurs locaux et régionaux dont les actions influencent les conditions de vie des femmes.

La mise en place de conditions favorables à l'atteinte d'une plus grande équité entre les femmes et les hommes étant un enjeu de société qui transcende l'action du Conseil, elle exige donc une action concertée de plus en plus marquée entre le mouvement des femmes, les pouvoirs publics, nationaux, locaux et régionaux, les syndicats, les associations, les institutions et les entreprises.

Ainsi, les groupes de femmes, les tables de concertation régionale en condition féminine, les comités de condition féminine des syndicats de même que les chercheuses féministes sont des agents importants d'amélioration des conditions de vie des femmes. Qu'ils viennent en aide directement aux femmes dans leur quotidien, qu'ils fassent valoir leurs droits et leurs intérêts ou qu'ils développent de nouvelles connaissances, leur apport est essentiel à la vitalité, au dynamisme et à la force du mouvement des femmes. Voilà pourquoi le Conseil estime important de tisser des liens de partenariat avec ces acteurs, de connaître leurs préoccupations et de partager avec eux l'information nécessaire à la réalisation des mandats de chacun.

Le Conseil est aussi appelé à entretenir des liens avec certains partenaires gouvernementaux, aux divers paliers d'intervention. Parmi ceux-ci, on retrouve d'autres conseils consultatifs et le Secrétariat à la condition féminine, coordonnateur de l'ensemble de l'action gouvernementale en matière de condition féminine. Le Conseil apporte aussi sa collaboration à plusieurs ministères sectoriels, tant au central qu'en région, dont Emploi-Québec, le ministère de l'Éducation et le ministère des Régions, notamment en ce qui a trait au processus de planification stratégique de chacune des régions du Québec, aux travaux de suivi de la cinquième orientation en matière de condition féminine et au suivi des recommandations contenues dans les avis du Conseil. Il mène également des actions communes avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole afin d'accroître la présence des femmes dans les instances de décision locales et régionales. Il siège à des tables de concertation en région et à de nombreux comités consultatifs ou de travail en vue d'influencer l'orientation des contenus dans de multiples dossiers ayant une répercussion sur les femmes.

En raison notamment de l'éclatement des lieux de pouvoir, le Conseil est amené à s'intéresser à d'autres lieux décisionnels et, le cas échéant, à travailler en collaboration avec des comités-femmes de plusieurs organismes : régies régionales de la santé et des services sociaux, conseils régionaux de développement et institutions d'enseignement. Les décisions qui sont prises à ces niveaux ont des conséquences importantes pour les Québécoises, et c'est pourquoi le CSF veut faire bénéficier les diverses instances régionales de son expertise.

## **1.5 Le plan d'organisation**

Le Conseil du statut de la femme s'appuie sur un effectif total de 64 personnes et un budget d'un peu plus de 4 millions de dollars pour remplir sa mission. Sa structure d'organisation comprend trois directions ainsi que le Bureau de la présidente. La répartition se présente comme suit : une Direction de la recherche et de l'analyse, qui compte 13 employées; une Direction du secrétariat et des communications, où l'on retrouve 20 personnes; une Direction des bureaux régionaux répartie dans 11 bureaux couvrant l'ensemble des régions, qui compte 27 employées; le Bureau de la présidente qui regroupe 4 personnes.

### **1.5.1 La Direction générale**

Le Conseil est sous la direction de la présidente qui en est également la porte-parole. À titre de dirigeante d'organisme, elle conduit les activités du Conseil, en coordonne les travaux et assure la liaison entre le Conseil et la ministre responsable de la Condition féminine. La présidente assure la mise en œuvre des décisions qui engagent l'organisme et agit en tant que directrice générale du Conseil.

Du Bureau de la présidente relève la responsabilité des services juridiques et de la coordination des liens avec les associations féminines provinciales et les divers partenaires ou groupes avec lesquels le Conseil agit. Une adjointe exerce un rôle de conseillère juridique en offrant un soutien dans ce domaine, tant pour les besoins internes que pour les dossiers relatifs à la condition féminine. La responsable suit l'activité législative et réglementaire du gouvernement et réalise des travaux, notamment des analyses de projets de loi et de projets de règlement relevant du domaine de la justice.

Une adjointe administrative est également rattachée au Bureau de la présidente afin d'exercer auprès de cette dernière un rôle conseil en matière de gestion. Celle-ci est notamment responsable de la planification stratégique, des communications internes, de l'évaluation de programmes, de la coordination et de la

préparation des discours de la présidente et de la préparation du suivi des réunions du Comité de direction.

Enfin, la présidente coordonne les stratégies et les activités de relations publiques de l'organisme.

### **1.5.2 Le Secrétariat et la Direction des communications**

Le Secrétariat du Conseil et la Direction des communications sont regroupés en une seule direction. Le Secrétariat est responsable de la coordination des activités relatives au fonctionnement de l'assemblée des membres du Conseil et de ses comités. La secrétaire organise et planifie les travaux des assemblées et des comités du Conseil et effectue la liaison avec les membres. La secrétaire est en outre responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. P-38.01). Du Secrétariat relève aussi le Service administratif.

Quant à la Direction des communications, elle est chargée de toutes les activités de communication et d'information de l'organisme. Elle comprend le Service des communications et *La Gazette des femmes*.

#### **— Le Service administratif**

Le Service administratif est chargé de la gestion quotidienne des ressources humaines, matérielles et financières pour l'ensemble du Conseil. Il a la responsabilité des services auxiliaires tout en assurant la liaison entre le Conseil et les organismes centraux.

Le Service assure aussi la planification et le soutien en services informatiques pour le Conseil et gère un certain nombre de dossiers à caractère administratif, tels le plan de développement des ressources humaines, la fonction conseil auprès des gestionnaires, la programmation et le suivi budgétaire.

#### **— Le Service des communications**

Le Service des communications met en œuvre des projets visant à informer la population sur les droits des femmes ou à sensibiliser le public sur des sujets susceptibles de diminuer les obstacles culturels à l'avancement des conditions de vie des femmes. Il conçoit et élabore des outils d'information sur les avis et les recherches du Conseil afin de faire connaître ses constatations auprès de clientèles ciblées, d'intervenants ou de la population en général. Il exerce aussi un rôle conseil auprès de la direction et du personnel de l'organisme en matière de relations de presse, de relations publiques et d'édition. Il organise des conférences de presse et des rencontres publiques, informe les médias des activités du Conseil et assure un soutien logistique lors de ces événements.

Le Service assure également toutes les activités de production technique et de diffusion au public : la conception graphique, l'édition des documents écrits du Conseil et la transmission des avis, recherches et documents d'information aux différents partenaires et au public. Il maintient aussi un site Internet et assure la réponse aux demandes du public.

#### — *La Gazette des femmes*

Au sein de la Direction des communications se trouve l'équipe chargée de concevoir, de produire et de mettre en vente *La Gazette des femmes*, un magazine bimestriel. Au moyen de cet outil d'information, le Conseil renseigne et sensibilise la population féminine et le public en général sur un ensemble de sujets en matière de condition féminine.

#### **1.5.3 La Direction de la recherche et de l'analyse**

La Direction de la recherche et de l'analyse comprend le Service de la recherche et le Centre de documentation.

#### — Le Service de la recherche

Le Service de la recherche a un mandat qui comporte deux volets : produire les études et les analyses qui étayent les avis et les recommandations que le Conseil transmet au gouvernement et effectuer des recherches sur les questions de condition féminine propres à intéresser la population féminine.

Aux fins de l'accomplissement de son mandat, le Service de la recherche évalue et commente de près l'activité législative et réglementaire du gouvernement. Il permet aussi au Conseil de réagir rapidement aux projets de loi ou de règlement rendus publics. Les réactions de ce dernier peuvent prendre la forme d'une lettre ou d'un avis transmis soit à la ministre responsable de la Condition féminine, soit au ministre visé ou, encore, d'un mémoire présenté devant une commission parlementaire.

Le Service de la recherche effectue également des recherches sur différents sujets en fonction des priorités qu'il détermine ou à la demande de la ministre responsable de la Condition féminine. Ces recherches donnent parfois également lieu à des avis.

En outre, le Service de la recherche effectue, à l'occasion, des consultations sur un document ou un thème particulier auprès d'organismes ou de représentantes d'un milieu déterminé. Cette étape de consultation vise à rendre les recherches et les avis du Conseil les plus pertinents possible.

#### — Le Centre de documentation

Grâce à l'enrichissement constant d'une collection spécialisée, le Centre de documentation soutient les travaux d'analyse, de recherche, d'information et de diffusion menés au sein du Conseil. De plus, il répond aux demandes des usagères et des usagers du milieu gouvernemental.

Par ailleurs, le Centre de documentation coordonne l'application du système de gestion documentaire du Conseil. Il établit la liste de classement des documents administratifs, conformément aux exigences de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Enfin, il voit à appliquer la Loi sur les archives.

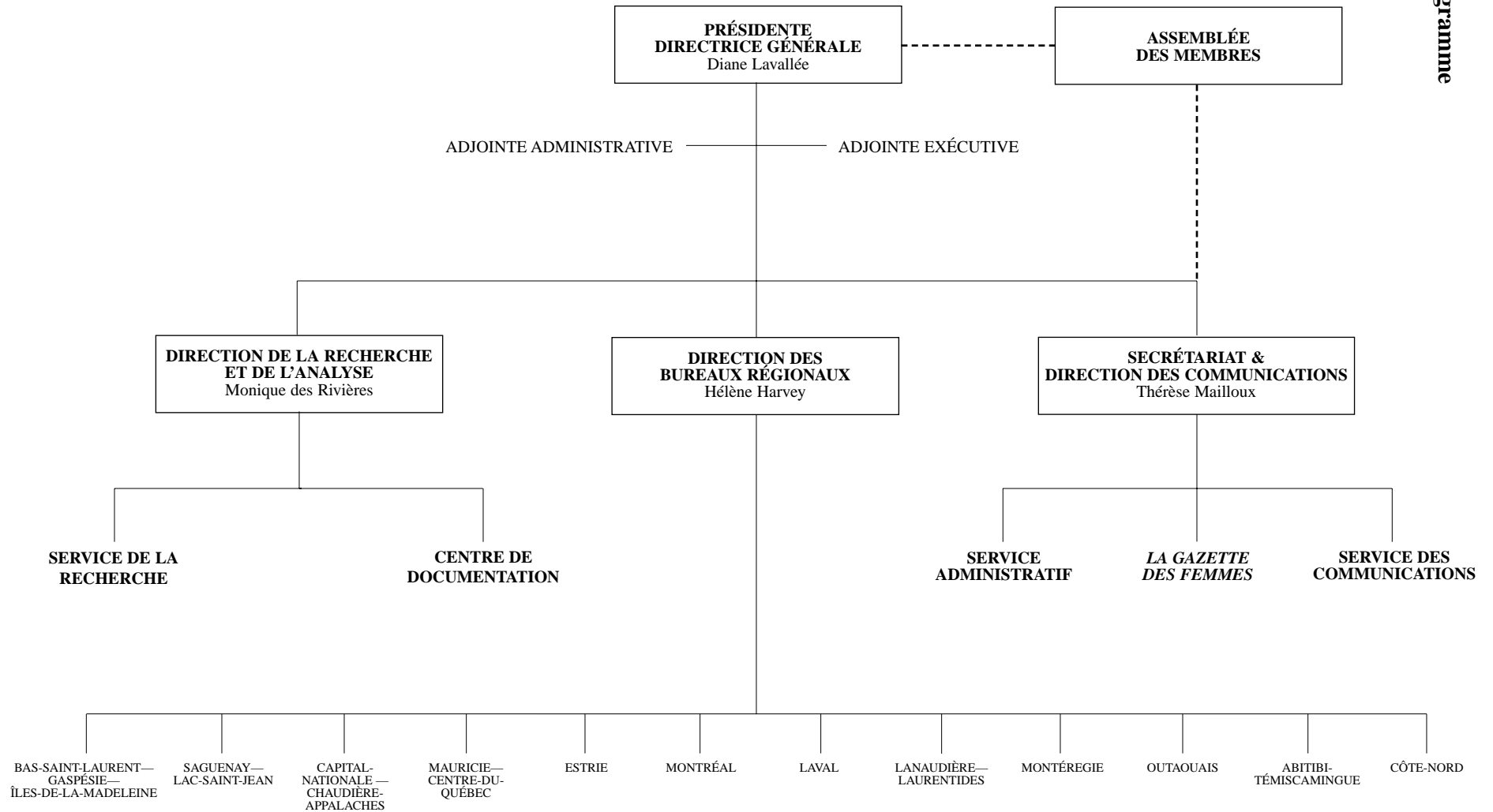
#### **1.5.4 La Direction des bureaux régionaux**

Le processus de décentralisation et de régionalisation des activités gouvernementales a des répercussions sur les conditions de vie des femmes. Dans un tel contexte, le Conseil du statut de la femme exerce, à l'échelle régionale, un rôle d'information ainsi qu'un rôle conseil auprès des diverses instances régionales afin qu'elles puissent tenir compte des besoins et des aspirations des femmes sur tout le territoire. De plus, il soutient les femmes afin qu'elles soient de véritables partenaires du développement local et régional.

De façon spécifique, le personnel de la Direction des bureaux régionaux est chargé d'effectuer des études à caractère régional, de produire des avis et des commentaires aux instances régionales, de faire connaître les dossiers relatifs à la condition féminine et de répondre aux demandes d'information de la population régionale. De plus, le personnel participe, à titre de personne-ressource, à des groupes de travail avec les représentantes du milieu et les représentants gouvernementaux. Les responsables des bureaux régionaux apportent une expertise aux tables de concertation des groupes de femmes et aux représentantes de la population féminine au sein des autres structures de concertation.

# Conseil du statut de la femme

## ORGANIGRAMME



## 1.7 Ressources financières pour l'exercice 2000-2001

<b>BUDGET DE DÉPENSES POUR L'EXERCICE 2000-2001</b>	<b>BUDGET (en dollars)<sup>1</sup></b>		<b>DÉPENSES<sup>1</sup></b>
	<b>Original</b>	<b>Modifié</b>	
Rémunération	3 149 800	3 017 169	3 017 066
Fonctionnement (incluant l'amortissement)	976 900	1 133 859	1 083 455
<b>Total des crédits</b>	<b>4 126 700</b>	<b>4 151 028</b>	<b>4 100 521</b>
Budget d'investissements	6 800	24 404	24 403

1. L'information provient du Sygbec, en date du 4 mai 2001 (mise à jour 6493).

## Deuxième partie

---

### Les résultats stratégiques

#### 2.1 Les orientations

Les activités du Conseil qui ont eu cours en 2000-2001 découlent en bonne partie de ses orientations triennales 1998-2001.

Le Conseil a poursuivi ses travaux en fonction des actions prioritaires qu'il a retenues pour concrétiser celles-ci, soit :

- influencer sur le devenir de l'État dans le contexte de mondialisation et de régionalisation;
- accueillir la diversité tout en affirmant l'égalité des femmes dans une société en transformation;
- repenser la sphère publique au féminin dans un monde du travail en pleine évolution;
- intégrer dans les mentalités et attitudes l'égalité entre les hommes et les femmes.

#### 2.2 Les actions et les résultats

##### 2.2.1 Influencer sur le devenir de l'État dans le contexte de mondialisation et de régionalisation

###### — Les femmes et le virage ambulatoire

En juin 2000, le Conseil rendait public un avis intitulé *Pour un virage ambulatoire qui respecte les femmes*. Ce document faisait suite à une recherche publiée l'année précédente intitulée *Virage ambulatoire : le prix caché pour les femmes*. La sortie de l'avis fut accompagnée d'un document synthèse.

L'avis du Conseil identifie les actions nécessaires à la prise en compte des réalités des femmes dans le contexte du virage ambulatoire. Il formule une trentaine de recommandations destinées essentiellement au ministère de la Santé et des Services sociaux. En ce qui concerne les usagères, le Conseil préconise une meilleure concertation entre les hôpitaux et les CLSC en matière de services à domicile. Le document indique la nécessité d'offrir un véritable droit au consentement pour les aidantes de même que l'importance de la prise en compte de leurs besoins de services. Enfin, l'avis précise qu'il est essentiel que des mesures soient prises afin de réduire la charge de travail du personnel du réseau et de diminuer les risques pour sa santé et sa sécurité.

Certaines recommandations du Conseil relatives au virage ambulatoire ont trouvé un écho auprès du gouvernement du Québec. Ainsi, en ce qui a trait au *Programme d'exonération financière dans le secteur de l'aide domestique*, qui défraie une partie du coût des services rendus par des entreprises d'économie sociale, nous recommandons qu'une bonification lui soit apportée. Or, le gouvernement québécois a répondu à ce souhait dans son budget 2001-2002 en pérennisant le programme et en le bonifiant de 2 millions de dollars.

L'avis sur le virage ambulatoire rappelait également la proposition du Conseil à l'effet de développer un régime d'assurance médicaments public et universel. La ministre de la Santé et des Services sociaux a indiqué un intérêt pour cette recommandation puisqu'elle a mis sur pied un comité de travail ministériel à qui elle a confié le mandat d'étudier la possibilité de créer un tel type de régime.

Toujours au regard du régime d'assurance médicaments, le Conseil avait exprimé le souhait que le ministère de la Santé et des Services sociaux encourage l'utilisation de médicaments moins coûteux par une politique du prix le plus bas afin de réduire les coûts assumés par les consommateurs et ceux défrayés dans le cadre du régime public d'assurance médicaments. Or, bien que cette méthode n'ait pas été retenue par le gouvernement, il a été établi qu'une somme supplémentaire de 17 millions de dollars, soit l'équivalent des coûts défrayés par la caisse d'assurance médicaments pour l'achat de médicaments d'origine plutôt que des génériques, serait versée au régime d'assurance médicaments.

###### — Le soutien au développement local et régional

La mise en œuvre de la *Politique de soutien au développement local et régional* et de la cinquième orientation de la *Politique gouvernementale en matière de condition féminine* entraîne l'engagement de plus en plus soutenu des groupes de femmes, des organismes du milieu et des instances régionales pour l'analyse des questions touchant la condition féminine et l'inclusion des résultats de ces analyses dans les orientations et objectifs de développement, et ce, dans toutes les régions.

Les bureaux régionaux sont, par voie de conséquence, de plus en plus sollicités en tant qu'instance gouvernementale régionale spécialisée en condition

féminine. L'expertise qu'apporte le personnel du CSF est modulée selon les étapes du processus de planification stratégique de chacune des régions et selon les projets qui ont cours.

Ainsi, en 2000-2001, plusieurs régions étaient en processus de renouvellement de la planification stratégique et de l'entente-cadre de développement régional. Le personnel régional du CSF a contribué à l'évaluation des planifications et des ententes échues en tant que membre des conférences administratives régionales (CAR), et agissant également comme personne-ressource auprès des groupes de femmes désignés par les conseils régionaux de développement (CRD) comme interlocuteurs en condition féminine. Les analyses et commentaires, alimentés notamment par les avis régionaux du Conseil, sont par la suite utilisés pour influencer le contenu des planifications et ententes futures. L'objectif est de permettre l'inclusion de la contribution et des aspirations des femmes à un développement local et régional équitable entre les hommes et les femmes, qui tienne compte de toutes les facettes de la vie économique, sociale et culturelle, et la prise en compte de leurs diverses réalités. De plus, plusieurs régions projettent ou mettent en œuvre des ententes spécifiques touchant la condition féminine dont les analyses du CSF contribuent à alimenter le contenu et le suivi.

Concrètement, l'expertise et l'intervention apportées par le personnel régional ont permis une contribution certaine aux résultats suivants :

- l'inclusion d'un principe directeur d'égalité entre les hommes et les femmes et de l'analyse différenciée selon les sexes dans le projet d'entente-cadre de la région de la Capitale-Nationale;
- l'inclusion des éléments de la cinquième orientation pour les domaines de la formation, de l'emploi, du marché du travail et de l'entrepreneuriat féminin, ainsi que la collecte de données ventilées selon le sexe en vue d'une analyse différenciée selon les sexes dans l'entente-cadre de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- l'inclusion, dans l'entente-cadre du Bas-Saint-Laurent, d'un principe directeur visant l'égalité entre les sexes, la collecte de données selon le genre pour permettre une analyse différenciée selon les sexes et un défi de la formation prévoyant une stratégie de diversification des choix professionnels;
- la création, en Chaudière-Appalaches, d'un comité de condition féminine à la CAR et, en partenariat avec le Réseau des groupes de femmes de la région, la reconnaissance par le CRD d'une table en condition féminine relevant de cet organisme;
- la détermination, en Mauricie, d'un nouvel enjeu de la planification stratégique portant sur la présence des femmes dans les instances décisionnelles et l'intégration des préoccupations relatives aux besoins des femmes dans un axe de l'entente-cadre concernant l'accès aux institutions et aux ressources dans les territoires les moins favorisés;
- l'inclusion d'un principe d'égalité entre les sexes et l'application de l'analyse différenciée selon les sexes dans la planification stratégique de l'Île de Montréal;
- l'intégration, dans l'entente-cadre et le plan d'action régional de l'Outaouais, du principe de l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que de la plupart des problématiques identifiées dans l'avis régional du CSF, soit le décrochage scolaire des filles, les grossesses adolescentes et la non-intégration des femmes au marché du travail dans les secteurs prioritaires de l'économie de la région;
- la remise en marche d'un comité de condition féminine à la CAR des Laurentides, l'identification, dans la planification stratégique de cette région et du projet d'entente-cadre, d'éléments relatifs à la condition féminine et l'adoption par le CRD d'une politique d'équité entre les genres;
- l'inclusion, dans la planification stratégique régionale et le projet d'entente-cadre de la région de Lanaudière, d'un principe d'équité entre les genres de même que des éléments relatifs à la condition féminine;
- l'inscription d'un principe d'égalité entre les hommes et les femmes dans les valeurs adoptées par le CRD de la Montérégie dans sa planification stratégique et d'objectifs et pistes d'action touchant spécifiquement les femmes dans les quatre thèmes de la planification stratégique;
- l'intégration, en Abitibi-Témiscamingue, dans l'entente-cadre et le plan d'action, des objectifs d'égalité entre les sexes, de participation des femmes et d'amélioration de leurs conditions de vie et l'harmonisation des actions de mise en œuvre de la planification stratégique du CRD avec les mesures inscrites dans l'avis régional du Conseil de cette région;
- l'identification du soutien à l'entrepreneuriat féminin en partenariat avec les organismes du milieu et le réseau des CLD comme l'une des cibles retenues dans l'entente-cadre de la Côte-Nord.

Dans le secteur de la santé et des services sociaux, la contribution du Conseil se traduit notamment par une participation comme personne-ressource aux comités aviseurs des régions régionales de la santé et des

services sociaux. C'est le cas au Saguenay–Lac-Saint-Jean, dans le Bas-Saint-Laurent, en Estrie, en Mauricie–Centre-du-Québec, dans Lanaudière et dans les Laurentides. Sur la Côte-Nord, le Conseil siège à un comité de mise en œuvre de la *Politique en violence conjugale* et des *Orientations en matière d'agressions sexuelles*. Un plan d'action a d'ailleurs été mis à jour qui tient compte des recommandations contenues dans l'avis régional du Conseil. Enfin, la recherche et l'avis du Conseil sur le virage ambulatoire ont été diffusés et ont soutenu la réflexion des groupes intéressés par l'obtention de services adaptés à la situation des femmes. À cet effet, une journée d'étude sur le virage ambulatoire a été tenue en Montégérie, à laquelle était associée la représentante du bureau régional. Six des recommandations contenues dans l'avis ont été retenues par les participantes pour être acheminées aux instances concernées. Par ailleurs, le Conseil peut transmettre des commentaires sur les plans régionaux d'organisation des services (PROS) aux régies régionales de la santé et des services sociaux. Le bureau régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean a ainsi analysé le PROS en santé mentale et a adressé ses commentaires à la Régie régionale.

### — Les avis régionaux

Le Conseil du statut de la femme a poursuivi la production d'avis régionaux sur les conditions de vie des femmes et le développement local et régional dans les régions de la Mauricie et de la Chaudière-Appalaches portant à sept le nombre de régions bénéficiant de ces portraits et avis régionaux. Ce projet d'envergure, amorcé par le Conseil en 1998, découle du constat que la vie des femmes est de plus en plus influencée par des décisions prises à l'échelle régionale ou locale. Le Conseil espère ainsi contribuer à la reconnaissance, par les instances locales et régionales, de l'apport de celles-ci au développement des régions, mais aussi des réalités qu'elles vivent. Il souhaite ainsi influencer le choix des cibles prioritaires qui permettront d'améliorer les conditions de vie des femmes et les services qui leur sont destinés, assurant de cette façon la mise en place de conditions propices à leur intégration équitable au développement économique, social et culturel des territoires. Cette préoccupation est d'autant plus importante que d'autres paliers de pouvoir prennent le relais du palier national quant aux décisions touchant de multiples facettes de la vie des populations régionales et qu'il importe de préserver les acquis obtenus par les femmes.

Pour réaliser ces avis, le Conseil dresse un portrait statistique qu'il complète par une analyse qualitative. Il y présente la position des femmes à partir de certains indicateurs et de l'état de développement de

chaque région ainsi que de son évolution prévisible compte tenu des axes retenus pour planifier l'avenir. Cet exercice permet de faire ressortir la contribution des femmes, mais aussi les lacunes au regard de leur participation à la vie régionale. Partant de ce diagnostic, le Conseil propose aux décideurs et décideuses des cibles et des mesures d'intervention pour parvenir à un développement équitable.

En Mauricie, l'avis a fait ressortir les grands écarts entre la situation socio-économique des hommes et des femmes, mais aussi par rapport à la moyenne des Québécoises. Par ailleurs, certaines femmes, particulièrement les plus défavorisées, sont freinées dans leur intégration socioprofessionnelle par des obstacles qui pourraient être amoindris par la mise en place de services appropriés tels le transport en commun, les services de garde et les logements sociaux. En outre, la Mauricie se révèle l'une des populations les plus vieillissantes du Québec, ce qui touche les femmes au premier chef. Enfin, la situation de la violence envers les femmes et des indices de problèmes de santé mentale des femmes méritent que les instances décisionnelles en santé documentent ces problématiques et s'assurent que les services nécessaires soient rendus disponibles.

En Chaudière-Appalaches, bien que la participation des femmes au marché du travail équivaut à celle de la moyenne des Québécoises et que leur taux de chômage y est inférieur, il subsiste encore un important écart avec les hommes de la région et surtout, l'intégration des femmes ne se traduit pas nécessairement par de bonnes conditions de travail. La région couvrant un vaste territoire qui se partage entre des pôles urbains et des régions rurales, les conditions de vie y sont fort différentes, notamment à cause d'un accès moindre aux services, ce qui pénalise les femmes qui en sont plus dépendantes. Il importe donc que la région supporte les secteurs et les personnes les moins favorisés. Par ailleurs, en Chaudière-Appalaches, on note depuis un certain temps d'importants changements démographiques qui ont un impact plus grand pour les femmes. Il s'agit notamment du vieillissement de la population, de l'augmentation des familles monoparentales et des personnes vivant seules et pauvres. L'état de santé mentale des femmes, et sa détérioration au cours des années, est aussi préoccupant et mérite des mesures appropriées.

Par ailleurs, la Direction des bureaux régionaux s'est dotée d'un processus d'évaluation de ces avis. Ainsi, les cinq avis régionaux réalisés depuis au moins un an ont fait l'objet d'un suivi permettant de mesurer le degré de réalisation des recommandations qui y étaient formulées et la pertinence de ce projet. Les résultats obtenus sont fort encourageants. Ils varient d'une région à l'autre et d'une instance à l'autre, selon

la réceptivité, le délai depuis la production de l'avis, l'implication du milieu, les stratégies utilisées, etc. Le tableau qui suit résume la proportion des recommandations pour lesquelles des suites ont été données par les instances interpellées, de façon partielle ou complète.

Région	Nb total recommandations	Nb recommandations avec actions	%
Montérégie	26	16	62 %
Abitibi-Témiscamingue	39	13	33 %
Côte-Nord	51	41	80 %
Outaouais	32	17	53 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	28	8	29 %

Au-delà des recommandations contenues dans les avis régionaux, qui visent à influencer les instances régionales sur des actions à prendre pour que le développement d'une région, dans toutes ses facettes, tienne compte des femmes, ils constituent une source importante d'information sur leur situation. L'utilisation des avis comme outil de référence représente, par conséquent, une retombée directe même si elle ne peut être évaluée avec précision. Voici quelques exemples d'utilisation qui nous ont été signalées :

- utilisation par les groupes de femmes comme source de référence pour la conduite de leurs dossiers, notamment pour préparer leurs documents et leurs interventions auprès des instances;
- présentation des avis régionaux par deux universités dans le cadre de cours en travail social;
- utilisation des constats des avis par des organismes pour soutenir des demandes de subvention;
- utilisation des statistiques sur la pauvreté et la violence par des comités organisateurs de la Marche mondiale des femmes lors des contacts avec les médias et lors des activités régionales.

Le Conseil compte poursuivre la production des avis et le suivi de ceux réalisés.

#### — La Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux

En octobre 2000, le Conseil du statut de la femme a déposé un mémoire à la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux. La position développée par le Conseil s'appuyait sur les principes d'universalité, d'égalité d'accès aux services et de solidarité dans le financement.

Son mémoire se scindait en trois parties : le financement, l'allocation des ressources et l'organisation des services. Au chapitre du financement, le CSF a fait valoir que les solutions envisagées doivent demeurer dans le cadre d'un financement public. L'allocation des ressources, quant à elle, doit être efficace, efficiente et tenir compte des résultats attendus. Il proposait à cet égard que les enveloppes budgétaires actuelles soient regroupées en une seule et décentralisées vers les régions. Finalement, en matière d'organisation des services, le Conseil a plaidé en faveur de l'établissement d'un véritable réseau de soins de première ligne accessibles en tout temps sur tout le territoire.

Plusieurs des recommandations émises par le Conseil ont été retenues en tout ou en partie par la Commission ou par le ministère de la Santé et des Services sociaux. En matière de financement, on a conclu à la nécessité de réinvestir des fonds publics dans le réseau de la santé et des services sociaux et à l'intérêt d'étudier plus à fond la possibilité d'une éventuelle création d'un régime d'assurance contre la perte d'autonomie. Au chapitre de l'allocation des ressources, le Conseil s'était opposé à toute désassurance de services. Or, c'est précisément cette voie qu'a retenue le ministère de la Santé et des Services sociaux.

En matière d'organisation des services, un certain nombre de ses suggestions ont également été prises en considération. Il s'agit notamment de la nécessité d'une stratégie globale de prévention auprès de l'ensemble de la population, de l'urgence de développer un réseau de services de première ligne accessibles en tout temps, de l'intérêt à mettre en place des équipes interdisciplinaires au sein desquelles des infirmières pourraient exercer des tâches enrichies et, finalement, des bénéfiques pour la population et pour les intervenants médicaux de disposer de dossiers médicaux uniques informatisés.

#### — L'autonomie et l'intégrité physique

Le Conseil a émis un communiqué, au cours de l'été 2000, pour saluer le début des essais cliniques, à Québec, de la pilule abortive RU-486. Il en a profité pour rappeler sa position en faveur du libre choix en matière de santé reproductive pour les femmes, laquelle s'appuie sur les principes d'autonomie et d'intégrité physique.

#### — La politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire

En juin 2000, le CSF a répondu à l'invitation de la Commission chargée de la consultation sur le projet de politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire. Dans son mémoire, le Conseil

accueille positivement le projet de politique. Il reconnaît toutefois comme fondées les craintes exprimées par les groupes de femmes quant à leur autonomie.

Le CSF appuie l'approche sectorielle pour le financement tout en souhaitant le maintien au Secrétariat à l'action communautaire autonome du *Programme de soutien à la défense collective des droits* pour les groupes qui s'adonnent essentiellement à la promotion et à la défense des droits. Il aurait par ailleurs souhaité un engagement du gouvernement sur le niveau du financement de base destiné aux groupes. Il préconise, en outre, une méthode de reddition de compte souple, souhaite une amélioration des conditions de travail dans les organismes communautaires et encourage le financement mixte. Il rappelle au gouvernement que, même dans l'application régionale de la politique, il doit veiller au respect de ses engagements à l'endroit de l'égalité des sexes.

### — Les allocations familiales

En réaction à une hypothèse voulant que le gouvernement s'apprête à effectuer de nouvelles coupures dans les allocations familiales, le Conseil a émis un communiqué, en février 2001, pour demander que les allocations versées aux parents ne soient pas diminuées. Le budget, déposé en mars 2001, a confirmé que les allocations familiales demeureraient à leur niveau actuel, ce que le Conseil a accueilli avec satisfaction.

### — Le discours sur le budget du gouvernement du Québec

Le Conseil a réagi au budget, présenté pour une première fois par une femme. Il s'est réjoui que ce budget contienne un certain nombre de mesures intéressantes, notamment au chapitre de la santé, des allocations familiales, du développement des régions et de l'entrepreneuriat féminin. Par ailleurs, il considère qu'il aurait été souhaitable d'aller plus loin, entre autres, en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion. Le CSF a accueilli favorablement la mesure visant les étudiantes à temps partiel.

## ***2.2.2 Accueillir la diversité en affirmant l'égalité des femmes dans une société en transformation***

### — La politique jeunesse québécoise

En prévision du Sommet du Québec et de la jeunesse, tenu en février 2000, le Conseil s'était exprimé sur le contenu des documents préparatoires au Sommet : ses propositions étaient à l'effet d'élargir la perspective plutôt que de se limiter aux seuls aspects de l'emploi et de la formation, de façon à refléter les

problématiques caractérisant la jeunesse contemporaine et particulièrement les jeunes femmes.

Le Conseil a été entendu : l'avant-projet de politique sur la jeunesse, qui fut publié en juillet 2000, soulevait des réalités sociales préoccupantes pour la jeunesse, telles la grossesse à l'adolescence ou la détresse psychologique, et sans lesquelles l'analyse aurait été incomplète. En outre, le Secrétariat du sommet a consulté le Conseil sur ce document, lui offrant l'occasion de préciser ses recommandations à l'égard de la future politique jeunesse.

Dans son mémoire, le Conseil se montre favorable aux orientations proposées tout en exprimant le souhait que cette politique soit une occasion pour les femmes de la génération montante de marquer des gains dans la marche vers l'égalité des sexes. Il recommande que, en ce qui a trait à la participation des femmes à la vie citoyenne, aux instances décisionnelles ou à la relève scientifique, tout comme dans les divers types de formation offerts à la jeunesse, la future politique fasse état des écarts persistants entre les filles et les garçons afin d'établir des principes capables de réduire les iniquités. Le Conseil recommande en outre d'adopter des mesures permettant de mieux prendre en compte les besoins des étudiantes ayant charge d'enfants et la conciliation des responsabilités familiales avec la vie professionnelle.

Relativement à ce dernier aspect, le gouvernement a annoncé que les étudiantes seraient désormais exemptées de la prise en charge des intérêts sur leur prêt d'études, à la suite d'une interruption temporaire de leurs études à temps plein, parce qu'elles sont enceintes, ont accouché ou ont adopté un enfant. De plus, le discours sur le budget prévoit que des modifications seront apportées au Régime d'aide financière aux études afin de mieux soutenir les jeunes parents.

### — La Société de gestion du Fonds jeunesse et ses actions

À l'occasion de l'adoption du projet de loi n° 119 donnant naissance à la Société de gestion du Fonds jeunesse, le Conseil a attiré l'attention du ministre de l'Éducation sur deux aspects de la mise en œuvre de cette initiative qui découle du Sommet du Québec et de la jeunesse.

Le Conseil rappelle d'abord au ministre l'importance que les femmes occupent une place équitable au sein du conseil d'administration du Fonds et que les actions à privilégier tiennent compte des réalités des femmes. À cet égard, le Conseil exprime le souhait que le Fonds alloue des sommes pour des actions visant expressément l'insertion en emploi des jeunes femmes dans des professions et des métiers non traditionnels et dans ceux liés aux technologies de l'information et des communications.

### ***2.2.3 Repenser la sphère publique au féminin dans un monde du travail en pleine évolution***

#### **— L'assurance parentale**

Le Conseil du statut de la femme a produit un mémoire sur le projet de loi n° 140 sur l'assurance parentale, en a présenté les grandes lignes à la Commission des affaires sociales et a émis un communiqué sur le sujet. Le CSF s'est réjoui que le gouvernement du Québec franchisse une étape de plus vers la mise en place d'un régime québécois d'assurance parentale. D'ailleurs, dès 1990, le Conseil en avait fait la recommandation dans un avis, estimant qu'il s'agissait de la meilleure avenue pour le Québec.

Selon le CSF, l'assurance parentale proposée dans le projet de loi n° 140 remplacerait avantageusement les prestations actuellement accordées aux parents par le régime fédéral d'assurance-emploi : meilleure couverture de la main-d'œuvre autonome, à temps partiel ou temporaire, niveau de prestations plus intéressant, régime plus souple, attribution de prestations de paternité, etc.

Certaines des recommandations proposées par le CSF en vue d'améliorer la teneur du projet ont été reprises, comme l'inclusion des paramètres du régime dans le texte de loi, l'harmonisation avec la Loi sur les normes du travail et la création d'une caisse propre pour l'assurance parentale.

#### **— L'accès à l'égalité dans les organismes publics**

En septembre 2000, le CSF a présenté un mémoire, *Accès à l'égalité : pour un nouveau souffle*, à la Commission de la culture lors de la consultation sur le projet de loi n° 143, Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne. Il a également diffusé un communiqué à cette occasion. Le Conseil réclamait une telle loi depuis 1993.

Le CSF appuie le projet de loi et formule des recommandations visant à le bonifier. Il recommande, entre autres, que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) dispose de pouvoirs accrus dans l'implantation des PAÉ. En parallèle avec la mise en application de la loi n° 143, le CSF souhaite une révision de la méthodologie préconisée par la CDPDJ. Il reprend également les critiques qu'il a déjà formulées à l'endroit du programme d'obligation contractuelle qui, dans sa forme actuelle, ne pourra rejoindre qu'un nombre limité d'entreprises.

#### **— Le programme d'accès à l'égalité pour les femmes dans la fonction publique**

En septembre 2000, la présidente du Conseil a rencontré les représentants du Conseil du trésor dans le cadre d'une consultation en vue de l'élaboration d'une nouvelle phase du programme d'accès à l'égalité (PAÉ) pour les femmes dans la fonction publique; elle leur a remis un document contenant les commentaires du Conseil à cette étape du processus.

Le Conseil croit en la nécessité de poursuivre et d'actualiser le PAÉ. Il attire ensuite l'attention sur le problème persistant des femmes qui, dans le cadre d'une libération pour études, ont obtenu un diplôme les rendant aptes à occuper un poste de rang supérieur, mais qui, pour la majorité, effectuent les mêmes tâches. Pour l'avenir du PAÉ, le CSF est convaincu que les résultats dépendent de la volonté des dirigeantes et dirigeants des ministères et organismes et rappelle que la souplesse dans la gestion du personnel introduite par la Loi sur l'administration publique offre des avenues intéressantes pour atteindre les objectifs d'équité en emploi.

#### **— Le Code du travail**

Le CSF a déposé un mémoire à la Commission de l'économie et du travail sur le projet de loi n° 182, Loi modifiant le Code du travail, instituant la Commission des relations du travail et modifiant d'autres dispositions législatives. Le CSF estime que la réforme du Code du travail devrait viser deux objectifs : 1) accroître substantiellement le nombre de travailleuses et de travailleurs ayant concrètement accès à la négociation collective de leurs conditions de travail; 2) atténuer les effets négatifs des changements survenus dans le marché du travail par le recul du salariat classique au profit de formes atypiques d'emploi.

Le Conseil approuve la création de la Commission des relations du travail. Il est aussi favorable à l'élargissement de la définition de salarié pour comprendre les autonomes dépendants; à ce sujet, le projet de loi répond relativement bien aux attentes que le CSF avait formulées, notamment dans son avis sur le travail atypique. Il souhaite par ailleurs que le Code du travail contienne des dispositions assurant l'inclusion des travailleuses et des travailleurs à temps partiel, temporaires ou à domicile dans les unités d'accréditation et qu'il clarifie le statut des personnes embauchées par l'entremise d'une agence de placement temporaire.

De l'avis du CSF, la principale lacune du projet de loi n° 182 se trouve dans l'absence d'élargissement des critères de reconnaissance des associations au-delà du cadre restreint de l'entreprise; le CSF souhaite

que le Code du travail permette l'accréditation multipatronale. Le Conseil invite par ailleurs le législateur à établir un cadre juridique général prévoyant les conditions de reconnaissance d'associations représentant un groupe de travailleuses et de travailleurs d'un même domaine d'activité.

### — Les conditions de travail des aides familiales

Le Conseil est intervenu à deux reprises auprès de la ministre d'État au Travail et à l'Emploi pour demander une amélioration des conditions de travail des aides familiales. En mai 2000, en appui à la Marche mondiale des femmes, le Conseil rappelle à la ministre que ses recommandations émises en 1990 visant des modifications à la Loi sur les normes du travail sont, pour la plupart, restées lettre morte; il les reformule en les actualisant.

Puis, en décembre 2000, le Conseil intervient de nouveau auprès de la ministre pour attirer son attention sur le fait que, depuis un certain nombre d'années, l'augmentation du salaire minimum est accompagnée d'une réduction de la semaine normale de travail des domestiques qui résident chez leur employeur. Aucune amélioration n'a été accordée à ces travailleuses en 2000 au regard des heures de travail contrairement à la tendance amorcée en 1995 qui devait, selon toute vraisemblance, mener à une parité entre la semaine normale de travail de ces travailleuses et celle de l'ensemble de la main-d'œuvre québécoise.

### — Les interventions régionales

La situation de l'emploi pour les femmes des régions est grandement documentée par le Conseil dans ses avis régionaux et par des données recueillies auprès de sources officielles. Les représentantes en région peuvent ainsi collaborer à des projets du milieu visant à mieux intégrer les femmes sur le marché du travail, notamment en tenant compte des orientations de développement de chacune des régions. Une multitude de projets touchant l'entrepreneuriat féminin, l'accès à des métiers non traditionnels, la diversification des choix scolaires et professionnels ont cours dans les diverses régions du Québec. Par exemple, en Abitibi-Témiscamingue, le Conseil a contribué à la production d'une recherche sur les femmes dans les mines, qui vise à identifier et à promouvoir les emplois pour les femmes dans ce secteur clé de l'économie de cette région.

Le personnel des bureaux régionaux avait par ailleurs inclus dans son plan d'action 2000-2001 la diffusion la plus large possible de l'avis et de la recherche sur le travail atypique réalisés par le Con-

seil en 1999-2000, compte tenu des enjeux pour les femmes dans un contexte de précarisation des emplois et dans le cadre de la révision du Code du travail annoncée par le gouvernement du Québec. C'est ainsi que près de 20 présentations du contenu de ces documents ont été faites auprès de divers publics cibles tels les groupes de femmes impliqués dans le secteur du travail et de l'emploi, les conseils régionaux de partenaires du marché du travail, les centres locaux d'emploi, etc.

Enfin, la Direction des bureaux régionaux a entrepris l'analyse des plans d'action d'Emploi-Québec, avec l'objectif de transmettre ses commentaires aux directions régionales de cet organisme sur la pertinence de leur planification pour une meilleure intégration des femmes au marché du travail. Cette activité se poursuivra de façon plus intensive en 2001-2002, de façon à pouvoir tenir compte de la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine d'Emploi-Québec*, rendue publique en décembre 2000.

### 2.2.4 Intégrer dans les mentalités et attitudes l'égalité entre les hommes et les femmes

#### — La présence des femmes dans les conseils municipaux et les instances régionales

Le Conseil a poursuivi son mandat d'information et a apporté son expertise dans les nombreux projets visant à accroître la participation des femmes dans les lieux de pouvoir, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole et des groupes de femmes. Le support à des projets dans le cadre du programme *À égalité pour décider*, l'organisation de colloques, la constitution de banques de candidates ainsi que leur promotion auprès des instances régionales, des activités de réseautage, la tenue de statistiques sur la représentation féminine dans les lieux de pouvoir, l'analyse des enjeux dans le cadre des fusions municipales, sont quelques exemples d'implication concrète du personnel des bureaux régionaux.

#### — Les restructurations municipales

À l'occasion du débat sur le projet de loi n° 170, qui prévoit le regroupement de 64 municipalités en 5 grandes agglomérations, le CSF a remis au gouvernement un avis portant sur le défi d'équité pour les femmes que représentent les restructurations municipales.

Il s'adresse à tous les acteurs afin que chacun contribue à aplanir les obstacles qui empêchent l'en-

trée d'un plus grand nombre de femmes en politique municipale et à faire en sorte que les villes prennent en considération les besoins et les réalités des femmes. Au législateur, il demande de modifier la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités afin d'y introduire des mesures d'égalité des chances. Il fait appel au sens de l'équité des partis politiques afin qu'ils ajustent leurs pratiques aux objectifs d'une représentation équitable des femmes et des hommes. Il s'attend à ce que les villes exercent leur pouvoir de nomination en toute équité et qu'elles mettent sur pied un mécanisme permettant de prendre des décisions adaptées aux besoins différents des citoyennes et des citoyens.

Si les comités de transition ne comptent pas la moitié de femmes comme le Conseil l'aurait souhaité, le gouvernement a répondu à une recommandation en annonçant, dans le discours sur le budget pour 2001-2002, que les contributions aux partis politiques municipaux donneront dorénavant droit à un crédit d'impôt.

#### — Le projet de règlement modifiant le Règlement sur la médiation familiale

Afin d'améliorer la qualité des services de médiation familiale, le gouvernement a modifié les exigences devant être rencontrées par un médiateur ou une médiatrice pour obtenir une accréditation. Le Conseil a fait connaître ses commentaires lors de la publication du projet de règlement. Il a ainsi demandé que la sensibilisation à la violence familiale inclut spécifiquement un volet sur la violence conjugale et que soit augmenté le nombre minimal d'heures consacrées à la formation sur les aspects économiques, légaux et fiscaux d'une rupture d'union. Le CSF a de plus suggéré de reformuler la possibilité de prolonger la période de deux années (prévue pour remplir certaines obligations) afin de mieux prendre en compte les congés liés à la grossesse et à la parentalité. Des modifications ont été apportées sur tous ces points répondant ainsi favorablement en quasi totalité aux suggestions du Conseil.

#### — Les orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles

Dans une lettre adressée au ministre responsable, le Conseil a salué la sortie des *Orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles* en mars 2001. Ces orientations étaient attendues depuis plusieurs années et avaient fait l'objet de demandes répétées de la part des groupes de femmes et communautaires.

## 2.2.5 Information à l'ensemble de la population

### — Accueil et renseignements

En 2000-2001, le Conseil a rempli son mandat d'information auprès des citoyennes et citoyens en répondant notamment aux demandes de renseignements et aux commentaires de la population qui lui ont été communiqués par téléphone, par écrit ou par courriel.

Au cours de l'année, le siège social du Conseil a reçu plus de 1 000 demandes de renseignements par téléphone, dont près de la moitié a été acheminée vers d'autres ressources, 155 demandes par courriel et 12 demandes écrites. Pour leur part, les bureaux régionaux ont reçu 7 155 demandes téléphoniques et 734 par courrier postal ou électronique, dont près de 3 000 pour le seul bureau de Montréal. Par ailleurs, 977 personnes se sont présentées à nos bureaux pour demander des informations ou pour obtenir des documents. Afin d'appuyer le travail des employées, un bottin des ressources est mis à jour chaque année. Cet outil regroupe par secteur d'activité les principales ressources vers lesquelles peut être dirigée la clientèle.

### — Le site Internet

Pendant l'année 2000-2001, le Conseil a effectué plusieurs mises à jour de son site Internet afin de diffuser une information exacte et rapide sur ses activités et ses diverses productions. Une des chroniques les plus consultées, intitulée *Quoi de neuf*, tient le public et les partenaires au courant de tous les gestes publics du CSF : parutions d'avis et de recherches, lancements d'outils d'information ou des numéros de *La Gazette des femmes*, prises de position publiques par des communiqués de presse, etc. Le site du Conseil a enregistré 4 427 visites en moyenne par mois : il s'agit du nombre d'utilisateurs ou d'utilisatrices ayant consulté une ou plusieurs pages du site. Quelque 26 000 pages sont visitées en moyenne chaque mois et les internautes ont effectué environ 76 000 requêtes mensuellement. De façon habituelle, les publications du CSF sont disponibles en version intégrale sur le site.

### — Les relations de presse

Le Conseil du statut de la femme, par l'entremise de sa présidente, est appelé régulièrement à commenter l'actualité sociale et politique. Le CSF a donc répondu à de nombreuses entrevues sur divers sujets : santé, allocations familiales, pauvreté des femmes, femmes et politique, conditions de travail, prostitution, assurances parentales, etc.

Par ailleurs, la présidente du CSF a donné cinq conférences de presse pour lancer des avis du Conseil : l'une sur le travail atypique, une deuxième sur le virage ambulatoire, deux sur des avis sur les conditions de vie des femmes en région (Mauricie et Chaudière-Appalaches) et une dernière pour le lancement de *La Gazette des femmes* de mars-avril 2001.

Le CSF a répondu à quelque 125 demandes d'information venant des médias, émis 32 communiqués de presse et proposé trois textes et lettres ouvertes aux journaux. Le CSF a été mentionné à 308 reprises par les médias au cours de l'année, dont 282 sont des mentions faisant suite à une initiative de l'organisme.

### — Conférences et participation à des activités

La présidente du Conseil du statut de la femme de même que les membres du personnel sont régulièrement sollicitées pour participer à diverses activités publiques. Au cours de l'année 2000-2001, les représentantes du Conseil ont répondu à de nombreuses invitations.

En 2000-2001, la présidente a effectué plusieurs interventions publiques à l'invitation de divers organismes. Elle a prononcé des allocutions devant diverses tribunes. En mai 2000, à l'invitation du Centre de femmes de Saint-Jérôme, elle a parlé des « Québécoises et l'emploi » dans le cadre du rassemblement de syndicats et de groupes de la région des Laurentides. Sur le même sujet, elle a prononcé une allocution lors du colloque de la CSN sur la réforme du Code du travail. Elle a présenté, devant le regroupement des infirmières et infirmiers retraités, sa vision de « la place des femmes retraitées au prochain millénaire ».

La présidente a de plus participé, à titre de conférencière, à l'assemblée générale annuelle de l'AFÉAS de Québec-Chaudière-Appalaches. Son discours a porté sur la nécessaire place des femmes dans les instances décisionnelles.

En juin 2000, dans le cadre d'une journée d'étude et de dialogue interuniversitaire Québec-Maroc, organisée par la Chaire d'étude Claire Bonenfant sur la condition des femmes de l'Université Laval, elle a présenté le portrait des Québécoises et du travail. La présidente a aussi présenté son itinéraire de femme engagée devant des femmes cadres réunies lors d'un forum organisé par l'Institut interne de recherche de Montréal.

Elle a donné le coup d'envoi à l'ouverture de la saison estivale 2000 du site de la Nouvelle-France au Saguenay en soulignant l'apport considérable des femmes dans l'édification de la société québécoise.

En septembre 2000, la présidente a prononcé une allocution sur la pauvreté et la violence vécues par les

femmes dans le cadre d'une conférence organisée par la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie et une autre sur les diverses réalités des femmes sur le marché du travail lors de la biennale de la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ).

En octobre 2000, la présidente a souligné le 60<sup>e</sup> anniversaire du droit de vote des Québécoises lors de l'activité de dévoilement d'une affiche marquant cet anniversaire. Elle a de plus participé à une marche locale des femmes à Montmagny et prononcé une allocution sur la pauvreté et la violence vécues par les femmes à l'heure de la Marche mondiale des femmes de l'an 2000. Elle a aussi participé à la marche des femmes de Québec, de Montréal et de New York.

En février 2001, en Beauce, elle a prononcé une courte allocution sur la place des femmes dans les lieux de pouvoir à titre d'invitée d'honneur lors du lancement d'un carnet de rendez-vous destiné aux femmes voulant s'impliquer dans des postes décisionnels.

Enfin, elle a participé, à titre de conférencière, au colloque « Femmes au mitan de la vie » organisé par l'organisme Nouveau départ en collaboration avec le YWCA de Montréal, les gouvernements du Canada et du Québec. Elle a présenté à l'auditoire les principaux enjeux qui interpellent pour l'avenir les femmes de cette tranche d'âge.

Une représentante du Conseil a participé à une table ronde sur le travail autonome organisée par la Cie F à Montréal. Elle a également prononcé une conférence sur les enjeux des restructurations municipales pour les femmes au salon *Ville nouvelle, femmes alliées* à Lévis.

Une agente d'information a présenté à trois reprises, à des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire, une conférence sur le thème de l'oppression des femmes au Québec dans le cadre d'un projet spécial sur la situation des femmes dans le monde. De plus, elle a participé à un débat à l'occasion d'un colloque du Conseil de la famille et de l'enfance portant sur la démographie. Enfin, elle a animé un atelier organisé par les partenaires de l'INRS lors d'un colloque portant sur la famille.

Comme à chaque année, la rédactrice en chef de *La Gazette des femmes* est invitée à donner une conférence devant des étudiantes et étudiants en journalisme à l'Université Laval pour présenter le magazine et discuter de l'univers des relations de presse et du journalisme. Elle a également agi à titre d'animatrice pour une conférence sur les femmes et la guerre organisée par Carrefour Tiers-Monde, dans le cadre de la journée Nord-Sud.

Pour leur part, les responsables des bureaux régionaux ont prononcé 32 conférences et donné

59 séances d'information. Ces présentations publiques ont notamment comme objectif de diffuser le plus largement possible les recherches et les avis du Conseil. Ainsi, 20 présentations des avis régionaux, 15 sur la recherche et l'avis sur le travail atypique et 6 sur les travaux du Conseil sur le virage ambulatoire ont notamment permis de rejoindre diverses clientèles en région. De façon plus générale, dans le cadre de son mandat d'information sur les dossiers de condition féminine, d'autres conférences ont par exemple été données sur la place des femmes dans les lieux de pouvoir et, à l'occasion du 8 mars, sur divers thèmes.

### — Les relations internationales

Au cours de l'année 2000-2001, le Conseil a accueilli des délégations étrangères provenant de plusieurs pays. Les activités internationales du CSF visent généralement à faire connaître l'expérience québécoise en matière d'accession des femmes à l'égalité juridique et d'amélioration de leurs conditions de vie. Le Conseil contribue ainsi au rayonnement du Québec tout en offrant les fruits de son expérience afin de contribuer à améliorer la condition féminine ailleurs sur la planète.

C'est ainsi qu'au mois de mai, la secrétaire générale et directrice des Communications a participé au programme intégré de management public pour les cadres étrangers de l'ÉNAP à titre de conseillère auprès de la présidente de la Commission des affaires générales et institutionnelles du Burkina Faso, M<sup>me</sup> Aïssa Talata Tou. Dans le cadre de ce programme, une présentation du Conseil et de ses principales actions, passées ou en cours, lui a été offerte. Une rencontre avec un groupe de la région de Québec a également été organisée par le Conseil.

Le Conseil a aussi accueilli, en juin, la ministre du Genre et de la Promotion de la femme du Rwanda, M<sup>me</sup> Angelina Konkobwa Muganza. À l'ordre du jour de la rencontre, on retrouvait une présentation générale du Conseil, et notamment de son travail de diffusion de l'information auprès du public, de même qu'une discussion sur le rôle du Conseil face au gouvernement.

Enfin, du 12 au 19 novembre, le Conseil du statut de la femme a reçu la visite de M<sup>me</sup> Emna Attalah Soula, directrice de l'information et de la communication au Centre de recherche, d'études, de documentation et d'information sur la femme (CRÉDIF) de Tunisie, un organisme semblable à celui du Conseil.

M<sup>me</sup> Soula a profité de son voyage pour en connaître davantage sur la situation des femmes au Québec. Elle s'est tout particulièrement intéressée à la production du magazine *La Gazette des femmes* puisque le CRÉDIF publie également une revue à l'intention des Tunisiennes. Elle s'est également familiari-

sée avec le fonctionnement des bureaux régionaux du Conseil, le CRÉDIF voulant expérimenter un projet de régionalisation. Diverses rencontres se sont déroulées avec des groupes de femmes de la région et avec des interlocutrices du CSF.

### — Les associations nationales, les centres de recherche en condition féminine et les syndicats

En novembre 2000, le Conseil a mené une vaste consultation auprès de 46 organismes issus des associations nationales de femmes, du milieu universitaire et du monde syndical, et plus d'une centaine d'organismes régionaux en vue d'arrêter ses orientations stratégiques 2001-2005. Les rencontres se sont tenues à Montréal, à Québec et en région. Les organismes participants ont alors fait part de diverses situations jugées problématiques pour l'atteinte de l'égalité de même que de plusieurs propositions d'action pour améliorer les conditions de vie des femmes. Le Conseil a jugé intéressant de regrouper ces commentaires par thème parce qu'ils reflètent les préoccupations, les perceptions et les propositions des organismes du milieu qui œuvrent pour améliorer les conditions de vie des femmes. Un compte rendu thématique a été rédigé en vue de porter à l'attention des ministres responsables les commentaires relevant de leur champ de compétence.

Par ailleurs, un cadre de référence a été proposé en vue de systématiser les relations avec les associations nationales et régionales, les comités de condition féminine des syndicats et les groupes de recherche féministe. Ce cadre examine la finalité des liens que le CSF entretient avec le milieu féministe national et régional et identifie les actions déjà en place ou à mettre sur pied afin de maintenir et de consolider ces liens. Les axes ou finalités suggérés sont la connaissance du milieu, la diffusion de nos documents et prises de position, les échanges ou collaborations afin de bénéficier de l'expertise développée et, enfin, le maintien de liens institutionnels.

### — La distribution de documents

Les nouvelles publications du Conseil sont expédiées, dès leur parution, à divers groupes cibles tels que les associations nationales, les groupes de femmes du Québec, les divers partenaires gouvernementaux, communautaires et socio-économiques. De même, on peut se les procurer en tout temps dans l'année ainsi que la liste des publications.

Au cours de l'année 2000-2001, le Conseil a distribué près de 68 000 documents d'information de toutes sortes, dont 26 500 documents uniquement pour le 8 mars, la Journée internationale des femmes. Ces documents d'information comprennent notam-

ment les publications du Conseil et les bulletins *Info-CSF* et *Info-région* distribués par l'ensemble des bureaux.

### — *La Gazette des femmes*

Magazine de débat et d'information, *La Gazette des femmes* se voue à la promotion des droits des femmes et à l'amélioration de leurs conditions de vie. À partir du numéro de mars-avril 2000, le magazine présente un nouveau « visage » au regard des grilles graphique et rédactionnelle. Ce virage semble apprécié du lectorat si l'on en juge par les commentaires des lettres des lectrices et l'abondance du courrier – 35 lettres publiées –, ce qui témoigne d'un intérêt pour les articles.

Un des indicateurs servant à mesurer la pertinence des dossiers du magazine, le choix des sujets et de l'angle de traitement demeure les retombées médiatiques qui permettent d'évaluer leur impact aussi bien dans la société en général que dans le milieu journalistique. La volumineuse revue de presse récoltée par *La Gazette des femmes* cette année nous permet de croire que le magazine est lu par bon nombre de journalistes. Ils sont nombreux à faire écho à ces dossiers et à y puiser des idées de reportage. Cela entraîne une visibilité et un effet multiplicateur très précieux pour le magazine qui s'inscrit dans le prolongement de la mission du CSF.

Le bilan de l'année 2000 s'avère donc très positif puisque chaque parution a entraîné une couverture médiatique. En tout, les journalistes ont mentionné, repris ou approfondi 90 fois des articles de *La Gazette des femmes*, tout en citant la source. Fait à signaler : 48 % de ces médias offrent une diffusion nationale. Le temps d'antenne de la couverture de ces reportages dans les médias électroniques (radio et télévision) occupe un total de 10 heures 35 minutes.

Le Démentis aux journalistes sportifs (novembre-décembre 2000, vol. 22, n° 4), quant à la couverture du tennis féminin, a particulièrement retenu l'attention médiatique avec 35 mentions et reprises. Le numéro spécial sur les jeunes (mars-avril 2001, vol. 22, n° 6 – Voir l'intertitre « Numéro spécial sur les jeunes ») arrive au deuxième rang de ce classement avec 18 mentions et reprises, suivi de près par le dossier sur l'itinérance au féminin (juillet-août 2000, vol. 22, n° 2) qui en récolte 14, puis le dossier sur la décriminalisation de la prostitution (mai-juin 2000, vol. 22, n° 1) avec un total de 13. L'enquête sur les gardiennes de prison (septembre-octobre 2000, vol. 22, n° 3), le Méritas accordé à la STCUM et au programme Femmes et Villes (novembre-décembre 2000, vol. 22, n° 4), ainsi que les dossiers sur la mort (novembre-décembre 2000, vol. 22, n° 4) et les technologies de la reproduction (janvier-février 2001, vol.

22, n° 5) ont pour leur part retenu l'attention de 10 médias.

Au chapitre des bons coups médiatiques, mentionnons la reprise intégrale du reportage sur les résultats du concours de rédaction de *La Gazette des femmes* (Jeunesse d'aujourd'hui, mars-avril 2001) ainsi qu'un des quatre textes primés dans *Les cahiers canadiens de la femme* (*Canadian Women Studies*, printemps 2001, vol. 21, n° 1). Le journal *La Presse* du 30 octobre a également repris l'enquête intégrale sur les gardiennes de prison (septembre-octobre 2000) et le dossier sur l'itinérance a fait l'objet d'un reportage d'une heure à l'émission *Jeux de société* diffusée sur Canal Vie.

Les prix que récolte le magazine s'avèrent un autre indicateur de la qualité de ses reportages. Cette année, les journalistes Nicole Beaulieu et Mélanie St-Hilaire ont remporté le Prix Robertine Barry 2000, décerné par l'Institut canadien de recherches sur les femmes, pour le dossier « Trou de mémoire : l'histoire des Québécoises d'hier à aujourd'hui » (janvier-février 2000). Les journalistes Louise Desautels, Valérie Borde, Françoise Guénette et Pascale Guéricolas ont également obtenu la première place dans la catégorie « périodiques » du Prix Molson de journalisme en loisir pour leur dossier sur les filles et le sport (juillet-août 1999).

De plus, *La Gazette des femmes* apparaît être un support médiatique de premier plan auprès des groupes féministes. Selon une étude de la professeure Chantal Maillé, de l'Institut Simone de Beauvoir de l'Université Concordia, le magazine « est cité à de très nombreuses reprises et semble très lu par les militantes des groupes de femmes qui y voient à la fois une source de renseignements et une façon de garder le contact avec les questionnements de l'heure », (*Globe : revue internationale d'études québécoises*, vol. 3, n° 2, 2000). Pour la majorité des militantes interviewées sur leurs lectures féministes, c'est en effet le magazine qui est le plus souvent mentionné, surpassant les livres de nature plus théorique, les biographies et les romans à saveur féministe.

La revue est tirée à environ 22 000 copies par numéro et elle a maintenu son nombre d'abonnements. *La Gazette des femmes* est aussi distribuée dans plus de 500 points de vente.

### Numéro spécial sur les jeunes

Le défi de *La Gazette des femmes* est sans contre-dit le rajeunissement de son lectorat. Il s'agit en fait d'un double objectif : d'abord marketing, mais aussi intergénérationnel, pour assurer la transmission du « savoir » féministe auprès des plus jeunes, qui constituent l'une des priorités du Conseil. Pour tenter d'intéresser les jeunes femmes, un numéro spécial jeunes

(mars-avril 2001, vol. 22, n° 6) a été réalisé conjointement avec un comité composé de jeunes de « moins de 30 ans », ainsi qu'un concours de rédaction destiné aux jeunes des cégeps et des universités et ayant pour objectif de susciter un débat autour de la question des rôles hommes-femmes vue par les jeunes. Quatre prix de 500 \$ chacun ont été remis à deux jeunes du collégial et à deux jeunes du niveau universitaire. De plus, les textes primés ont été publiés dans le numéro spécial.

Tous les cégeps et universités du Québec ont été rejoints par la publicité du concours en début septembre 2000, au moment du lancement du concours, et près de 200 jeunes filles et garçons y ont participé parmi lesquels quatre lauréates ont été sélectionnées à la fin novembre par un jury externe.

Plus de 10 000 exemplaires supplémentaires de ce numéro spécial ont été diffusés dans des établissements d'enseignement ciblés et dans divers autres milieux regroupant des jeunes. Ce lancement aura permis à *La Gazette des femmes* d'obtenir les commentaires les plus positifs de la part des médias et du public.

#### — *Info-CSF*

Publié quatre fois par année, l'*Info-CSF* est un bulletin d'information qui rend compte des travaux, des activités, des publications, des avis et des prises de position du Conseil à l'égard de questions relatives à la condition féminine. En 2000-2001, cet outil a permis de joindre plus de 375 partenaires du Conseil tels que les associations féminines nationales, les milieux de l'enseignement et de la santé, les municipalités, les ministères et les organismes gouvernementaux, les syndicats et les gens d'affaires.

Cette publication est désormais diffusée en version électronique, ce qui permet d'élargir son lectorat.

#### — *Info-région*

Chaque bureau régional publie quatre fois par année un bulletin d'information, l'*Info-région*, destiné aux groupes de femmes et aux instances régionales. Cet outil permet au Conseil de diffuser l'information relative à ses travaux et à ses activités, tant nationales que régionales. Il permet également de transmettre de l'information sur divers dossiers de condition féminine avec l'objectif, d'une part, de documenter les groupes de femmes sur divers enjeux pouvant soutenir leurs propres dossiers et, d'autre part, de sensibiliser les instances locales et régionales sur les préoccupations de la population féminine de leur territoire. En 2000-2001, 45 numéros ont été produits et diffusés auprès de 2 250 groupes ou organisations pour un tirage global de 9 512 exemplaires.

#### — *Le Répertoire des groupes de femmes du Québec*

*Le Répertoire des groupes de femmes du Québec* est un outil de référence conçu pour faciliter les échanges d'information entre les forces vives du milieu. Constitué de plus de 900 inscriptions, cet ouvrage se révèle un document de référence indispensable dans l'accomplissement des activités courantes du Conseil. On y trouve la liste des associations à caractère provincial et, pour chacune des régions du Québec, la liste des associations à caractère régional et local. La très grande majorité des inscriptions a trait à des associations ou à des groupes de femmes. Ce document est diffusé depuis 1979, et il fait l'objet de mises à jour périodiques.

#### — Centre de documentation

En 2000-2001, le Centre de documentation a poursuivi ses activités courantes destinées au soutien des travaux du Conseil et à l'enrichissement de la collection en matière de condition féminine. La collection spécialisée du Centre se compose de monographies, de documents officiels, de périodiques et d'ouvrages de référence.

Le Centre de documentation est fréquemment sollicité pour répondre à diverses demandes de recherche et d'information. En 2000-2001, il a reçu 1 002 demandes, dont 286 provenaient de l'extérieur du Conseil. Le Centre a également traité 1 704 prêts de documents, dont 580 prêts entre bibliothèques. Enfin, le Centre de documentation a maintenu son rôle de soutien et de contrôle en matière de gestion documentaire.

#### — La Journée internationale des femmes de l'an 2000

Après consultation auprès de jeunes de niveau collégial pour déterminer avec eux les sujets qui les intéressent lors d'activités de la Journée internationale des femmes, le CSF a décidé de miser sur les pouvoirs des femmes à l'occasion de cette journée : pouvoir alternatif, pouvoir politique, pouvoir du groupe, pouvoir personnel ou professionnel; les femmes ont à portée de la main plusieurs pouvoirs dont elles peuvent se servir. De plus, dans la foulée de la Marche mondiale des femmes, le CSF a voulu inviter les femmes à utiliser le pouvoir d'Internet pour renforcer la solidarité au-delà des frontières et des distances. Le thème *Cliquons sur nos pouvoirs* a été repris sur l'affiche et le guide a été entièrement reproduit sur le site Internet permettant aux organisatrices d'activités et aux femmes d'avoir accès à une foule de ressources.

De nouveau, un cahier spécial sur la Journée internationale des femmes a été proposé au journal *Le Devoir* avec la participation du Secrétariat à l'auto-route de l'information du Conseil du trésor. D'autres outils : des calendriers des activités dans chacune des régions, un historique des droits des femmes et une petite histoire du 8 mars, ont également été rendus accessibles.

Près de 700 groupes (groupes de femmes, ministères, établissements de la santé et d'enseignement, groupes communautaires et de jeunes, entreprises, etc.) ont sollicité les documents préparés par le Conseil, autant le guide d'animation et l'affiche que les publications *La constante progression des femmes – Historique des droits des femmes* et *L'origine véritable du 8 mars, Journée internationale des femmes* et leur version anglaise. Près de 170 activités diverses se sont déroulées en mars, dont plus de 30 % portaient sur le thème proposé par le Conseil.

### — 60<sup>e</sup> anniversaire du droit de vote des femmes

À l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire du droit de vote des femmes, le Conseil du statut de la femme s'est associé avec le Directeur général des élections, la Commission de la Capitale Nationale du Québec et l'Assemblée nationale pour produire une affiche rappelant ce fait marquant. Lors du dévoilement, à l'occasion des *Lundis de la Capitale Nationale*, le 2 octobre 2000, la présidente du Conseil, M<sup>me</sup> Diane Lavallée, a souligné l'apport des suffragettes pour faire reconnaître au gouvernement la nécessité d'exercer une vraie démocratie, notamment par l'obtention d'un droit fondamental : le vote des femmes.

L'affiche a été distribuée dans un réseau très vaste à travers le Québec comprenant les bibliothèques, les universités, les cégeps, les groupes de femmes, les ministères et organismes gouvernementaux, plusieurs organismes communautaires, etc. Le Conseil du statut de la femme, à lui seul, a distribué autour de 1 500 affiches.

### — Les femmes au cœur du développement local et régional

Peu de femmes occupent des postes au sein des conseils d'administration des instances locales et régionales. Même dans les secteurs de l'éducation et de la santé, où elles sont traditionnellement plus actives, elles détiennent moins de la moitié des sièges disponibles. Pourtant, ces organisations sont autant d'occasions pour elles d'influencer les décisions et de se positionner, véritablement, comme parties prenantes du développement.

Saisissant l'enjeu de la participation des femmes dans les lieux de pouvoir, le Conseil a produit une brochure d'information intitulée *Les femmes et le développement local et régional – Au cœur des décisions*, éditée grâce à la contribution financière du ministère des Régions.

Cette publication se veut un outil de compréhension des différents mécanismes de décision aux paliers local et régional. La démythification de ces lieux de pouvoir est une étape nécessaire pour assurer l'implication active et la contribution effective des femmes à l'essor de leur milieu de vie. La brochure est diffusée par l'intermédiaire des bureaux régionaux du Conseil et rejoindra plus de 6 000 femmes dans divers milieux : groupes de femmes, milieux d'affaires, groupes communautaires, instances régionales et locales.

### — Le travail atypique

Dans la foulée de la publication, en début d'année, d'une recherche et d'un avis portant sur le travail atypique, le Conseil a produit une brochure synthétisant les principaux éléments de ce dossier intitulée *Travail atypique cherche normes équitables*. Cette brochure a été imprimée à 10 000 exemplaires et distribuée largement à travers les bureaux régionaux du CSF, dans les regroupements de femmes et de jeunes. En plus d'illustrer par un exemple concret chacune des formes de travail atypique, le document fournit quelques pistes de réflexion susceptibles d'approfondir ses différentes facettes, ses conséquences et, surtout, il propose diverses avenues d'amélioration des conditions de travail.

# Troisième partie

---

## La gestion du Conseil

### 3.1 La planification

En 2000-2001, le Conseil s'est doté d'un plan d'action et a rendu compte de sa réalisation. Le Conseil s'est aussi conformé, dans les délais prescrits par la Loi sur l'administration publique, à l'obligation de préparer et de transmettre à la ministre responsable de la Condition féminine le *Plan stratégique quadriennal 2001-2005* prévu à cette loi. Il n'a cependant pas été tenu de préparer et de publier une *Déclaration de services aux citoyens*.

Afin de s'assurer que ses orientations et ses objectifs correspondent aux préoccupations, aux réalités et aux intérêts des Québécoises, il a mené, à l'automne 2000, une vaste consultation tant à l'interne, auprès des employées, qu'à l'externe, auprès d'une centaine d'organismes régionaux et de 46 organismes nationaux issus du mouvement des femmes, du milieu universitaire, du monde syndical et d'un groupe de jeunes. Cette consultation lui a permis d'ajuster ses orientations au contexte politique, social et économique actuel – la mondialisation, la révision du rôle et des politiques de l'État, l'accentuation du mouvement de régionalisation, les changements démographiques, les diverses transformations socio-économiques et l'évolution du marché du travail – en vue de l'élaboration de son *Plan stratégique quadriennal 2001-2005*. Cette démarche s'est inscrite dans le cadre de la modernisation de la fonction publique, axée sur les services à la clientèle et la gestion par résultats.

Le *Plan stratégique quadriennal 2001-2005* est assorti d'un plan d'action ciblant les actions prioritaires devant être réalisées en 2001-2002. Le Conseil compte mettre à jour son plan stratégique et produire annuellement un plan d'action à partir de ce dernier.

Les activités du Conseil prévues pour les quatre prochaines années s'inscrivent à l'intérieur de quatre orientations stratégiques dans lesquelles on retrouve des éléments de continuité par rapport aux orientations 1998-2001 :

- examiner les impacts des changements démographiques sur les conditions de vie des femmes;
- favoriser l'amélioration de leur situation économique;
- participer à l'amélioration de leur santé et de leur bien-être;

- favoriser leur place dans les lieux de pouvoir et leur participation citoyenne.

Le Conseil entend plus particulièrement faire porter son action de façon prioritaire vers des domaines en mutation afin d'y faire entendre et comprendre la voix des femmes et de proposer des changements qui seront profitables aux femmes comme à l'ensemble de la société. Ces domaines sont :

- la démographie et les rapports sociaux;
- le travail, la formation et l'économie;
- la santé, le bien-être et l'environnement;
- la politique et l'engagement social.

### 3.2 La gestion interne

Le Conseil a poursuivi ses activités en 2000-2001 en ce qui a trait à la gestion, à la formation de la main-d'œuvre, au processus budgétaire et aux acquisitions diverses.

Il a poursuivi certains projets majeurs, dont la définition et la mise en œuvre d'un nouveau plan de sécurité informatique tout en procédant régulièrement à l'uniformisation et à l'amélioration de ses systèmes et de son parc d'équipement informatique.

Le Conseil a également procédé aux mises à jour des volets technique et télématique de son site Internet et a procédé à un resserrement des mesures de sécurité (ex. : serveur Proxy) contre les interventions malveillantes qui pourraient se produire à partir d'Internet.

Afin de s'assurer que son personnel dispose des outils et de la formation appropriés à la réalisation de son *Plan stratégique quadriennal 2001-2005*, le Conseil s'est donné ses propres orientations et axes de développement des ressources humaines pour les quatre prochaines années qui l'aideront à rendre compte de sa mission. Il a aussi organisé diverses activités de formation pour le bénéfice du personnel afin de maintenir et de développer son niveau d'expertise en matière de condition féminine.

### 3.3 Évaluation

Au cours de l'année 2000-2001, le Conseil a poursuivi ses efforts en matière d'évaluation comme on a pu le voir précédemment. Il a continué à colliger des données statistiques comparatives sur ses principaux produits et peaufiner ses indicateurs de mesure.

Les activités d'évaluation s'inscrivent dans le cadre de la modernisation de la fonction publique, et

particulièrement de la gestion axée sur les résultats, et visent à évaluer les impacts à court et à moyen terme de ses actions.

Ainsi, il a procédé à l'évaluation de cinq de ses avis régionaux ayant au moins un an d'existence, afin de connaître leur utilité pour les milieux régionaux et la pertinence des recommandations qui y sont incluses. Le Conseil a donc été en mesure de quantifier la proportion des recommandations pour lesquelles les instances interpellées ont donné des suites, partielles ou complètes. C'est ainsi que le Conseil a pu se rendre compte de l'importance de ses avis régionaux pour le milieu. Il évaluera de façon continue les prochains avis régionaux en se fixant comme objectifs l'adoption de 30 % de ses recommandations après un an et de 60 % après deux ans.

En outre, il a amorcé l'évaluation de certains autres avis, notamment ceux sur le virage ambulatoire et les restructurations municipales. Dans le premier cas, un court questionnaire d'évaluation a été envoyé à 35 personnes avec copie de l'avis. Ces personnes ont été identifiées en fonction de leur connaissance du secteur. De façon générale, l'avis a été jugé très pertinent. L'analyse a été jugée exacte et complète. De plus, les recommandations ont été jugées pertinentes et réalistes. Dans le deuxième cas, un questionnaire d'évaluation a accompagné la diffusion de l'avis sur les restructurations municipales, pour une clientèle ciblée, mais le faible taux de réponse n'a pas permis d'en tirer des conclusions. Du côté des produits et activités de communication, le Conseil a procédé à l'évaluation de ceux-ci de façon continue.

Au cours de l'année, le Conseil a analysé les résultats d'un sondage auprès des clientèles desservies lors de la Journée internationale des femmes. Un court questionnaire sur les outils produits et sur le rôle du Conseil dans cette journée de réflexion et d'activités avait été envoyé à 4 000 groupes. De ce nombre, 510 ont été retournés. C'est dans une proportion de 89 % que les répondantes ont coché « oui » à la question de la pertinence de l'action du CSF pour le 8 mars. Selon elles, par son choix de thématiques, l'organisme joue un rôle de leader dans l'organisation de cette journée, par son intervention, il assure une visibilité et une crédibilité et il rejoint autant les femmes des milieux urbains que des milieux ruraux. Les répondantes indiquent à 70 % que les thèmes proposés au cours des trois dernières années les ont aidées à organiser des activités et qu'ils sont suffisamment larges pour y intégrer les préoccupations de leurs groupes. Les outils jugés les plus utiles sont, dans l'ordre, l'affiche, puis le document d'animation. On apprécie aussi les documents d'information récurrents qui sont offerts chaque année. À la lumière des résultats du sondage, le Conseil a décidé de poursuivre ses

interventions et ajustera quelques éléments pour mieux répondre aux besoins de ses partenaires.

### **3.4 Protection des renseignements personnels**

En avril 2000, deux membres du comité mis en place par le CSF ont assisté à une formation sur la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. La personne responsable de l'informatique a également été formée aux aspects technologiques de la protection des renseignements personnels. Toujours sur le plan technologique, le Conseil a mis en place une infrastructure (Serveur Proxy) permettant de protéger les accès non autorisés au réseau informatique. Un projet de politique sur la protection et la sécurité informatique a été préparé et sera entériné au début du prochain exercice.

Pour ce qui est des aspects reliés à la communication des renseignements personnels, on a procédé à des modifications au système de gestion des clientèles qui contenait quelques renseignements personnels, de telle sorte que ceux-ci ne seront plus communiqués lors de diffusions éventuelles. Des ajustements ont également été faits aux contrats types donnant accès à des bases de données à caractère nominatif. Enfin, le Conseil a vérifié la conformité des profils d'accès de son personnel pour tous les fichiers à caractère nominatif qu'il possède.

### **3.5 Accès à l'égalité en emploi**

Comme il n'y a eu aucun concours de recrutement tenu au Conseil en 2000-2001 et aucune nomination de personnes appartenant aux groupes cibles, il n'a donc pas été possible de donner suite aux objectifs d'embauche de la fonction publique notamment en matière d'accès à l'égalité.

## Liste des publications du Conseil en 2000-2001

---

### — Avis, mémoires et commentaires au gouvernement du Québec

*Pour un virage ambulatoire qui respecte les femmes*, Québec, Conseil du statut de la femme, mai 2000, 58 p.

*Commentaires relatifs à la proposition de politique – Le milieu communautaire : Un acteur essentiel au développement du Québec*, Québec, Conseil du statut de la femme, juin 2000, 23 p.

*Accès à l'égalité pour un nouveau souffle – Mémoire sur le projet de loi n° 143, Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne*, Québec, Conseil du statut de la femme, août 2000, 31 p.

*Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local en Mauricie*, Québec, Conseil du statut de la femme, septembre 2000, 103 p.

*Mémoire sur le projet de loi n° 140, Loi sur l'assurance parentale, et sur le projet de règlement*, Québec, Conseil du statut de la femme, septembre 2000, 27 p.

*Mémoire présenté à la Commission d'étude sur la santé et les services sociaux*, Québec, Conseil du statut de la femme, octobre 2000, 62 p.

*Mémoire sur l'avant-projet de politique, Vers une politique jeunesse québécoise*, Québec, Conseil du statut de la femme, octobre 2000, 27 p.

*Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local en Chaudière-Appalaches*, Québec, Conseil du statut de la femme, décembre 2000, 94 p.

*Mémoire sur le projet de loi n° 182, Loi modifiant le Code du travail, instituant la Commission des relations de travail et modifiant d'autres dispositions législatives*, Québec, Conseil du statut de la femme, février 2001, 27 p.

### — Documents d'information divers

*Travail atypique cherche normes équitables*, brochure synthèse, Québec, Conseil du statut de la femme, avril 2000, 17 p.

*Info-CSF*, bulletin d'information trimestriel.

*Virage ambulatoire – Il faut redresser la trajectoire*, brochure synthèse, Québec, Conseil du statut de la femme, mai 2000, 16 p.

*Mémoire présenté à la Commission d'étude sur la santé et les services sociaux*, synthèse, Québec, Conseil du statut de la femme, octobre 2000, 2 p.

*Au cœur des décisions – Les femmes et le développement local et régional*, brochure d'information, Québec, Conseil du statut de la femme, décembre 2000, 28 p.

*Cliquons sur nos pouvoirs*, guide d'animation, Québec, Conseil du statut de la femme, mars 2001, 20 p.

Composition typographique : Mono•Lino inc.  
Achévé d'imprimer en octobre 2001  
sur les presses de l'imprimerie  
Laurentide inc. à Loretteville